

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 6 mars 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mercredi 26 mars 2002 à 20 h 30 Ecole Notre Dame à Vaux Sur Poligny sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, André LAMBERT, Jean LETROUBLON, Augustin MONNERET, Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Yves DECOTE, Sébastien RISPAL, Yves LANDRY, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAX, Colette PIERRE, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Olivier NICOD, Rémi CHEVENNEMENT, Alain ROMANET, Jean-Pierre KOEGLER, Joël CHASSOT, Louis GUYOT, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Marie-Pascale VASSET, Maire-Ange NICOULIN, Maryse LAMY, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Claude BONNOT, Jacques MIGNOT,

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Jean-François GAILLARD (Conseiller Général du canton de Poligny), Didier VANDERBECKEN, Nelly BUYS, Annie REGAZZONI,

Etaient Excusés : Gabriel PARIS, Laurent THIERY, Maurice MIDOL, Monique REVERCHON, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Cyril BINET, Monique BALLERY, Yves LUBRINA,, Denis MEUNIER, Gérard BOUDIER, Françoise BERTHIER, Robert LACROIX, Jacques BULABOIS, Robert PENETRA, Annie JACQUOT, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Ghania MAYOT, Philippe NOIR, Anita SEDENO, Mickaël NABATI, Pierre GROSSET, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Marc METIFEU, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Etaient absents : Guy VIONNET, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Stéphane BONNOTTE, Gérard BULLE, Chantal GOUDEY, Isabelle BARNIER, Anny JEANNIN, Jean SONNEY,

Secrétaire de séance : Rémi CHEVENNEMENT

★★★★★

Monsieur Jacques MIGNOT, Maire de Vaux Sur Poligny souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire à l'école Notre Dame de Vaux Sur Poligny. Il expose à l'assemblée que la commune de Vaux Sur Poligny n'a pas de salle publique laïque à sa disposition, par manque de moyens financiers, d'où la réunion en ce lieu pour permettre à la commune d'organiser son de réunion communautaire.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN ouvre la séance et informe l'assemblée que le Conseil d'Etat doit délibérer cette semaine sur la validité des élections municipales de Poligny.

Si le Conseil d'Etat annule les élections municipales, une délégation spéciale sera nommée par le Monsieur le Préfet du Jura dans l'attente de nouvelles élections. Cette délégation spéciale pourra siéger au conseil communautaire. Toutefois, le budget peut aussi être voté sans les délégués polinois

Ainsi, le budget devant légalement être voté avant le 31 mars, l'exécutif (Président et 7 Vice-Présidents) réuni le 26 février dernier a maintenu les 2 séances prévues au regard de la loi :

- 1 / le Débat d'Orientation Budgétaire (loi 92-125 du 6 février 1992) ce jour (le vote du budget aurait pu être voté ce soir, après une suspension de séance),
- 2 / Une séance vote du budget le 27 mars 2002.

C.C. COMTE DE GRIMONT

Passé le délai du 31 mars, c'est la Chambre Régionale des Comptes, sur saisine du Préfet qui arrête le budget.

1 / Procès verbal - séance du 28 janvier 2002

Le Procès verbal de la séance du 28 janvier est adopté à l'unanimité sans observations.

2 / Débat d'Orientation Budgétaire (cf. feuille jointe)

3 / Avis sur protection de la grotte de la Baume au regard de la présence de minioptères de Schreibers - programme Natura 2000

Monsieur Yves-Marie LHEMANN donne une lecture exhaustive de la lettre de Monsieur le Préfet du Jura portant sur un avis communautaire motivé sur le classement ou non de la grotte sur la rivière de la Baume, située sur la commune de Poligny, au regard de la présence de minioptères de Schreibers dans le cadre du programme Natura 2000.

La séance est suspendue pour permettre à Monsieur COLLIN, Vice-Président du Comité Départemental de Spéléologie, d'intervenir afin de donner des informations sur la pratique de la spéléologie dans cette rivière souterraine voisine de la grotte.

La séance est reprise pour permettre un débat.

Monsieur Rémi CHEVENNEMENT regrette qu'une seule position du débat n'ait pu s'exprimer en séance et qu'aucune information sur la démarche Natura 2000 ne soit présentée au conseil communautaire pour permettre un débat et un vote en toute connaissance de cause.

L'assemblée décide par 34 voix pour et 7 abstentions de :

- donner un avis favorable sur la protection des chauves-souris,
- ne pas se prononcer sur le classement de la rivière de la Baume voisine de la grotte de la Baume dans le cadre du programme Natura 2000 compte tenu de l'absence d'éléments nécessaires à la motivation de cet avis, et notamment absence d'informations sur les conséquences du classement.

4 / Pays du Haut Revermont : ingénierie territoriale

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes met à disposition d'important moyens d'animation et de secrétariat pour porter le Pays du Haut Revermont. Il est possible d'obtenir des subventions pour ce travail qui s'accroît avec la mise en place du Conseil de Développement et l'objectif d'aboutir à la charte de développement fin 2002.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'allouer le budget suivant pour l'animation du Pays du Haut Revermont des mois d'avril à décembre 2002 (à inscrire aux budgets communautaires 2002) :

- Salaires et charges : 1 chargé de mission 9 mois à plein temps	62 000 €
1 secrétaire (9 mois à mi-temps)	
- Frais de déplacements, formation, mission et réception	8 000 €
- Edition, publications, communication	17 000 €

87 000 €

L'assemblée décide de solliciter les subventions suivantes :

- Europe (FEDER) 40 %	34 800 €
- Etat (FNADT) 20 %	17 400 €
- Région Franche Comté 20 %	17 400 €
- Autofinancement 20 %	17 400 €
(dont participation des communautés de communes situées à l'intérieur du Pays)	

87 000 €

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles dépenses, ni de créer de poste, ni d'embaucher du personnel nouveau. Il s'agit simplement de solliciter des subventions pour des dépenses actuellement engagées.

C.C. COMTE DE GRIMONT

5 / Cession de terrain à Monsieur Jacques COLLET

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder les parcelles ZH 244 et 251 située sur la zone "Au Velours afin de régulariser la situation d'occupation du terrain.

- Surface : 24 a 33 ca et 5 a 57 ca,
- Prix : 13 francs le m²,
- Prix total : 5 925,69 €
- Conditions particulières :

En l'absence de règlement de zone en vigueur à ce jour le vendeur impose à l'acquéreur qui s'y soumet :

- Obligation en cas de création, de logement de gardiennage, de l'accoler à la construction industrielle, aucun logement séparé n'est autorisé. Ces constructions à usage d'habitation sont destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la direction ou la surveillance des établissements ou des services généraux. L'attention est attirée sur les éventuels inconvénients pouvant résulter du fait des industries implantées (nuisances, bruits, environnement). L'industriel ou artisan acquéreur ne pourra en aucun cas se prévaloir des mêmes conditions de vie que dans les secteurs de lotissements à destination exclusive des habitations collectives ou individuelles.
- Obligation de construire dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte, sous peine de résolution de la vente en cas de non-exécution de cette condition après constatation de la défaillance de la condition et mise en demeure régulière de la respecter faite par le vendeur.
- Obligation de planter une haie végétative en limite de voie publique.

6 / Questions et informations diverses

➤ **Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Monsieur Alain GUYOT rappelle que l'OPAH porte sur 165 logements à améliorer en 3 ans (95 logements propriétaires occupants et 70 logements locatifs privés).

L'objectif pour la 1^{ère} année (2001) était de 53 logements (33 logements propriétaires occupants et 20 logements locatifs).

Au 10 décembre 2001, 66 logements ont fait l'objet d'amélioration (40 logements propriétaires occupants et 26 logements locatifs).

➤ **Dotation de solidarité financière**

Le Président informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet en date du 7 février 2002 portant sur le déféré au tribunal administratif de Besançon de la délibération du 30 octobre 2001 fixant le tarif de la dotation de solidarité financière. Il rappelle la proposition de l'exécutif de ne pas solliciter l'intervention d'un avocat et d'organiser en interne la défense de la Communauté de Communes.

➤ **Schéma directeur d'assainissement**

La Communauté de Communes a donné, par courrier du 6 mars, un mois à la Direction Départementale de l'Équipement pour communiquer le document de consultation des entreprises, faute de quoi elle s'adressera à un autre partenaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Rémi CHEVENNEMENT

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 6 mars 2002

En application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 2002 qui a instauré pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB), les habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Comté de Grimont ont été invités par voie de presse, canal local et affichage à participer au DOB organisé le mercredi 6 mars 2002 à 20 h 30 à Vaux Sur Poligny. Les délégués communautaires ont reçu une convocation directe qui leur a été adressée le 27 février 2002.

Le débat s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont qui n'a pas pris part au débat compte tenu de l'action en invalidation en cours.

La présentation des éléments financiers du DOB a été réalisée par Monsieur Emile ETIEVANT, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux finances.

Les éléments financiers suivants ont été présentés :

1) Budget principal en prévision

▪ Fonctionnement recettes

- Revenu des immeubles	9 977 €
- Produits des services	10 100 €
- Produits des cessions	21 400 €
- Dotation et participation	176 000 €
- Fiscalité : produit estimé à taux constants	206 100 €

▪ Fonctionnement dépenses

- Autres charges de gestion	40 000 €
- Prélèvement pour section d'investissement	76 652 €
- Dotation aux amortissements	29 825 €
- Dette : remboursement des intérêts	14 100 €
- Charges du personnel	175 000 €
- Charges à caractère général	88 000 €

▪ Investissement recettes

- Autofinancement net (dont 76 52 € prélevé en fonctionnement)	93 400 €
- Subvention OPAH	16 707 €
- Subvention 1 % paysage	127 981 €
- Opérations nouvelles (subventions et emprunts)	? €

▪ Investissement dépenses

- 1% paysager	201 018 €
- OPAH : 2 ^{ème} année suivi-animation	24 977 €
- Elaboration règlement d'un lotissement industriel	2 489 €
- Opérations nouvelles (ORAC, aménagement d'un parcours de santé, véhicule, autres opérations)	? €
- Remboursement du capital des emprunts	13 000 €

2) Budget annexe "locaux industriels"

▪ Fonctionnement recettes

- Revenu des immeubles	44 000 €
- Dotation et participation (Jura Initiatives)	1 800 €
- Produit des services	21 462 €

C.C. COMTE DE GRIMONT

▪ Fonctionnement dépenses	
- Dotations aux amortissements	26 762 €
- Charges financières	17 100 €
- Charges à caractère général	23 400 €
▪ Investissement recettes	
- Subventions : atelier de découpe	42 687 €
- Amortissements (autofinancement)	26 662 €
- Emprunt	10 670 €
▪ Investissement dépenses	
- Atelier de découpe	53 357 €
- Acquisitions diverses	3 950 €
- Opérations nouvelles	? €
- Remboursement du capital et intérêts des emprunts	39 626 €

Il est également présenté d'autres documents tels que :

- l'état du personnel,
- l'état des biens immobiliers,
- l'évolution des amortissements,
- l'état de la dette,
- une simulation des attributions de DGF au titre de l'année 2002,
- une simulation sur le fiscalité additionnelle (maintien de taux 2001, augmentation des taux à +3% et +5%).

A l'issue de cette présentation le débat est ouvert. Ce dernier très succinct porte notamment sur les points suivants :

- les dépenses de personnel,
- l'assainissement et notamment sur les 20 % restant à la charge de la Communauté de Communes : qui des communes ou de la communauté de communes devra financer la part non couverte par les subventions.
- les opérations nouvelles envisagées.

Le Président

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional